
LETTRE DE FRANÇOISE SEGUIN, NIÈCE DE MÈRE LANGE

Présentation

Marie Françoise Seguin est avec Marie Rose Seguin les deux nièces de Mère Lange, filles de sa sœur, qui ont étudié chez les Oblates dès la première année. Le 12 juillet 1830 Marie Rose fit sa première communion (cf. *Annales* I, p. /18/). La même année les deux sœurs sont parmi les premières à obtenir le prix de Sagesse décerné aux meilleures élèves (cf. *Annales* I, p. /20/). Le 11 février 1833, du Cap-Haïtien, Françoise écrit au P. Tessier pour le saluer et lui donner les nouvelles de son âme. Elle s’y trouvait avec ses parents et au moins une autre sœur à part Marie Rose. A la même époque le P. Joubert recevra aussi une lettre du Cap-Haïtien en date du 11 février 1833 aussi, informant sur l’état de l’Église en Haïti. Il se pourrait que cette lettre soit de Madame Seguin (cf. Lettre de P. Joubert au P. Kohlman à Rome le 10 mars 1833).

Nous retrouvons la famille Seguin en 1842 quand la correspondance de Fanny Montpensier avec Pierre Toussaint nous apprend que Sœur Marie a envoyé des lettres à sa sœur « Madame Veuve Seguin » qui venait de perdre son mari pendant le tremblement de terre du 3 mai. Ils vivaient au Quartier-Morin ville située à mi-chemin entre le Cap-Haïtien et Limonade. Dans cette dernière ville les registres des Archives Nationales d’Haïti permettent de retracer une famille Lange qui y demeure depuis 1787 avec des descendants en ligne directe jusqu’à nos jours. Un colon français du nom de Joseph Hyacinthe de Lange avait des propriétés au Trou du Nord, à Maribaroux, à Jacquezy et Terrier-Rouge, non loin des propriétés des Lange d’Haïti après l’indépendance (Bourg de Limonade; Habitations Barony, Dufort, Duminy – Bois de lance, Dupont). Deux amis de Pierre Toussaint, M. Slirlin et M. Pittigny ont vécu dans la même ville de Limonade ou ses environs.

Aux funérailles de Mère Lange en 1888 une de ces nièces sera présente. Sœur Thérèse Willigman mentionne une autre nièce qui n’a pas pu venir. Il s’agit probablement des Seguin puisque nous n’avons pas encore retracé d’autres nièces.

Diane Batts Morrow présente Pierre Seguin, fabricant de cigares, comme le père de Marie Catherine (sic) et Marie Rose Seguin. C’est probablement Marie Françoise qu’elle appelle Marie Catherine. Marie Françoise serait donc née en 1816 et Marie Rose en 1818 d’après les registres de Baptême qui mentionnent aussi une troisième fille, Marie Élisabeth, née en 1825 dont la marraine aurait été Élisabeth Clarisse Lange.¹

¹ « Peter Seguin, a cigar maker, educated two daughters, Marie Catherine (sic) and Marie Rose, at the Oblate school for at least two years. Both daughters received prizes for excellence in 1830. Significantly, the baptismal records of Marie Catherine (sic) in 1816 and of Marie Rose in 1818 reveal nothing about the racial identity of their family. However, the baptismal record of a third daughter, Marie Elizabeth, born in 1825 – for whom Elizabeth Clarisse Lange stood as godmother - specifically identifies the parties to the christening as « all coloured people. » The rector appended to the designation of the child as coloured the notice : « This change has been made at the testimony of the Father and by the authority of the Archbishop. » [...] The Seguin family members were sufficiently light-skinned that their racial identity as people of color was not self-evident. Apparently it mattered to Peter Seguin that the formal record identify his family accurately as persons of color. As noncitizens in most local and state jurisdictions in the antebellum South, free black people enjoyed few formal opportunities beyond church records to document their existence. » BATTIS MORROW Diane, *Persons of Color and Religious at the Same Time. The Oblate Sisters of Providence, 1828-1860*. Chapel Hill – London, The University of North Carolina Press, 2002, p. 109.

LETTRE DE MARIE FRANÇOISE SEGUIN AU P. TESSIER (SAB)²

Au Révérend
Père Tessier

Mon Révérend Père

Je suis trop pénétrée des sentimens que je vous dois pour ne pas profiter de cette occasion, pour vous donner des témoignages de ma reconnaissance, et de mon amitié sans borne, oui mon Père, vous les mérités; J'invoque le ciel pour qu'il vous fasse jouir de la Santé et prolonge des jours qui sont si précieux à l'humanité et principalement à ceux qui ont eut le bonheur d'être de vos pénitentes.

Veillez, je vous en supplie, avoir la Complaisance de penser à moi dans vos prières, afin que le Bon Dieu exauce mes vœux, qui sont les mêmes que je fesait à Baltimore; J'ai eu jusqu'à présent le bonheur de faire mon salut, mais pas aussi souvent que je le désirerais, en attendant je ne Cesserai de demander au Ciel qu'il vous comble de toutes ces graces et bénédictions.

Mon père, ma Mère et mes sœurs vous présentent leur humbles civilités, et d'aignez agréer, mon Père, l'Assurance /2/ de mon profond respect avec le quel je suis

Votre très humble et très
Obéissante Servante

Franç.se Séguin.

P. S.

Permettez-moi de vous prier
d'assurer mon respect au Père Joubert

Au Cap Haytien ce 11 février 1833

² [SAB – RG 1 – Box 10 - Seguin / Tessier - 1833, February 11]